

<p>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 10 Septembre 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 27 Suppléant : 1 Absents : 4 Pouvoirs : 5 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 145/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Chessenaz, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Septembre 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Madame Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Pascal COULLOUX donne son pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Suppléant : Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL.</p> <p>Absents : Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Mylène DUCLOS, Grégoire LAFEVERGES</p> <p>Monsieur Louis CHAUMONTET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES – budget annexe Assainissement -Ouverture d'une ligne de trésorerie

Vu la délibération N°238/2018 du 11/12/2018, sollicitant une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant de 550 000 €

Considérant que

- Il sera matériellement impossible de rembourser cette ligne de 550 000€ souscrite fin 2018 et d'ont l'échéance est fixée au 17/09/2019
- Cette avance avait été consentie en espérant que les subventions d'investissement puissent être encaissées d'ici la date fixée au 15.12.2018 ; mais, toutes sont loin d'être parvenues notamment celles relatives à ces dossiers
- De nouveaux impayés en fonctionnement ont été constatés et que la régularisation sera plus longue que prévu ;

Le vice-président propose de recourir à une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant équivalent à celle souscrite en 2018 soit 550 000 €. Elle permettra de faire face au remboursement de l'initiale qui ne peut l'être, compte tenu des soucis indiqués ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 550 000 € au bénéfice du budget annexe Assainissement, exercice 2019.

CHARGE Le président de retenir l'offre la mieux-disante pour cette opération.

DIT que les frais devront être inscrits sur les lignes correspondantes.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision et à sa mise en œuvre

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.